

PRIX COLLÉGIAL DU CINÉMA QUÉBÉCOIS : VOLET COURT MÉTRAGE

LE PRIX COLLÉGIAL DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

La treizième édition du PCCQ sera lancée en janvier 2024 avec l'annonce des 10 films finalistes : 5 longs métrages et, depuis l'année dernière, 5 courts métrages. Le Prix collégial du cinéma québécois (PCCQ) est né d'un désir, celui de célébrer notre cinéma en le plaçant au centre des regards de la communauté collégiale. Le PCCQ est une invitation à rencontrer notre cinéma pour écouter ce qu'il a à dire, avec le bonus de pouvoir lui répondre !

PLEIN(S) ÉCRAN(S)

Plein(s) Écran(s) est un organisme de diffusion dont la mission est de favoriser l'accessibilité du court métrage québécois auprès du grand public dans le but d'éduquer, de sensibiliser et de divertir. Plein(s) Écran(s) fait la promotion du format court afin de le faire rayonner au Québec, en région et à l'international via son festival en ligne et ses activités à l'année.

Abonnez-vous à nos réseaux dès maintenant!

 <https://www.facebook.com/pleinsecrans/>

 <https://www.instagram.com/pleinsecrans/>

MISSION

La mission de découvrabilité et démocratisation du court métrage de Plein(s) Écran(s) rejoint celle du Prix collégial du cinéma québécois. Partant de cette mission commune d'initier les jeunes au cinéma québécois contemporain et convaincu que le court métrage est un véhicule parfait pour rejoindre ce public par sa nature innovante et audacieuse, Plein[s] Écran[s] présente pour la deuxième année le PCCQ court, le Prix collégial du cinéma québécois dédié au court métrage!

APPEL DE FILMS - PCCQ COURT

Plein(s) Écran(s) présente la 2e édition du PCCQ court et lance un appel de films spécial pour sélectionner les 5 courts métrages québécois finalistes!

1. ADMISSIBILITÉ DES ŒUVRES

Court métrage québécois (voir annexe 1.1), toutes langues originales admissibles, d'une durée maximale de 30 minutes, ayant été sélectionné **en compétition** dans un des festivals suivants en **2023** : REGARD, Sommets du cinéma d'animation, Fantasia, Festival du Nouveau Cinéma, Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue ou Rencontres internationales du documentaire. Plein(s) Écran(s) invite et encourage les soumissions de films des cinéastes s'identifiant à des communautés marginalisées.

1.1. ŒUVRES QUÉBÉCOISES

Pour être considérée comme québécoise, l'œuvre doit satisfaire à au moins trois (3) des cinq (5) conditions suivantes, avec obligatoirement une (1) des conditions 1 ou 2 :

1. Elle est réalisée ou coréalisée par un•e Québécois•e*;
2. Elle est scénarisée ou coscénarisée par un•e Québécois•e*;
3. Elle est produite ou coproduite par une entreprise québécoise;
4. Au moins un des rôles principaux est joué par un•e Québécois•e*;
5. Un•e Québécois•e* a exercé l'une des fonctions clés de création suivantes : direction de la photographie, direction artistique, montage de l'image, conception sonore et composition de la musique du film. Pour les films d'animation : direction de l'animation et design des personnages.

*Nous considérons qu'un•e Québécois•e est quelqu'un qui réside au Québec pendant un minimum de six (6) mois plus un (1) jour par année.

1.2. CATÉGORIES ADMISSIBLES

- FICTION : tous les genres sont admissibles (horreur, science-fiction, drame, comédie, romance, western, fantastique, thriller, etc..)
- DOCUMENTAIRE
- ANIMATION
- ART & EXPÉRIMENTAL : Film d'art, de danse, vidéo poème, expérimentation.
- AUTRE : Toute autre œuvre cinématographique audiovisuelle sauf les films étudiants (film réalisé dans le cadre d'une formation en cinéma ou l'équivalent de niveau collégial ou universitaire).

2. SOUMISSION

2.1. INSCRIPTION FORMULAIRE OBLIGATOIRE

Les inscriptions doivent impérativement se faire en remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site de Plein(s) Écran(s).

Aucune inscription non officielle par courriel, téléphone ou en personne ne sera considérée.

2.2. DATE LIMITE SOUMISSION

La date limite pour soumettre une œuvre et remplir le formulaire en ligne est le **29 septembre 2023**.

Plein(s) Écran(s) se réserve le droit de refuser une œuvre qui ne respecte pas les délais d'inscription.

2.3. FRAIS D'INSCRIPTION

Le PCCQ Court est une sélection compétitive avec une bourse de 1000\$ offerte au cinéaste du court métrage gagnant. Les films sélectionnés seront présentés dans tous les établissements d'enseignement collégial participants gratuitement. Comme les ayant droits ne recevront aucune compensation monétaire pour cette diffusion, la soumission est gratuite.

SOUMISSION GRATUITE

*Toute projection publique en dehors des établissements participants fera l'objet d'une demande et le montant des droits de diffusion sera négocié avec les ayant droits.

2.4. REQUIS POUR LA SOUMISSION

Via le formulaire en ligne :

- 1 lien de visionnement en ligne téléchargeable, avec mot de passe le cas échéant;
- 3 à 5 photos du film en haute résolution (jpg.);
- Image de l'affiche du film en haute résolution (jpg.)
- 1 photo du/de la cinéaste;
- La biographie du/de la cinéaste;
- La filmographie du/de la cinéaste;
- Liste des sélections en festivals et prix remportés.

3. SÉLECTION

3.1. ENGAGEMENT

En soumettant votre film à ce formulaire, le ou la responsable confirme avoir tous les droits d'auteur nécessaires (ex. musicaux) à la projection de l'œuvre. Une fois la sélection annoncée aux responsables, le film ne pourra être retiré de la programmation.

3.2. OEUVRES SÉLECTIONNÉES

La réponse sera communiquée par courriel aux soumissionnaires en décembre 2023.

Toute sélection est finale et doit demeurer confidentielle jusqu'au dévoilement de la programmation (date à confirmer).

3.3. MATÉRIEL À FOURNIR

Advenant une sélection du matériel obligatoire vous sera demandé :

- 1 copie numérique du film (H.264, 1920x1080, 25 mbits/sec min)
- Version originale française, un fichier de sous-titres en anglais est requis (srt.)
- Version originale anglaise, un fichier de sous-titres en français est requis (srt.)
- Version originale toutes autres langues, un fichier de sous-titres français et un fichier de sous-titres anglais sont tous 2 requis (srt.)

4. AYANT DROIT

L'ayant droit déclare et garantit qu'il/elle détient tous les droits, incluant les droits de propriété intellectuelle et de propriété privée, titres et intérêts sur l'œuvre qu'il/elle soumet. L'ayant droit (ou le responsable de l'inscription, le cas échéant) garantit que l'œuvre qu'il ou elle soumet est entièrement originale et qu'aucun de ses éléments n'enfreint le droit à la vie privée, à l'honneur et à la réputation d'une tierce partie.

En vertu des garanties susmentionnées, l'ayant droit s'engage à prendre fait et cause et à indemniser Plein(s) Écran(s) pour tous dommages, dépenses, frais et coûts raisonnables encourus ou subis par lui/elle à la suite de toute poursuite intentée par un tiers en raison de la non-conformité à l'une ou l'autre des déclarations et garanties qui précèdent.

Si l'ayant-droit ne respecte pas ses conditions, son film peut être retiré de la programmation du PCCQ Court à tout moment.

5. AUTORISATION

En cliquant sur j'accepte les règlements, l'ayant droit atteste qu'il/elle a pris connaissance de tous les règlements ci-haut et accepte les modalités suivantes:

- Que son film soit diffusé dans tous les établissements d'enseignement collégial participants à la treizième édition du PCCQ;
- Que les photos, extraits et bandes-annonces fournis seront publiés sur la page de l'événement à des fins promotionnelles;

- Que Plein(s) Écran(s) créera des extraits et/ou des GIFs animés à partir du film à des fins promotionnelles;
- Qu'il/elle atteste qu'il/elle est détenteur.rice de tous les droits de diffusion du film (images, musique, etc.).

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe de Plein(s) Écran(s) à info@pleinsecrans.com.

Veuillez noter que les inscriptions incomplètes ne seront pas considérées